

### Statu quo pour le taux d'imposition

L'arrêté d'imposition pour l'année 2016 a été accepté à l'unanimité – moins une abstention – mardi soir lors de la séance du Conseil général de Féchy. Inchangé par rapport à celui en vigueur, l'impôt communal s'élève à 64%. La Municipalité a décidé de le reconduire en raison des résultats équilibrés des comptes 2014, alors que le budget prévoyait un exercice déficitaire. ●

### Zone 30 à l'heure respectée

«La zone 30 de Féchy-Dessus est parfaitement respectée» a annoncé mardi soir le municipal Jean-Pierre Moret aux membres de l'assemblée. Ce constat émane des mesures effectuées début septembre au moyen d'un radar mobile à l'entrée de Féchy-Dessus. Ces mesures révèlent que 85% des automobilistes y roulent en moyenne à 34 km/h. Selon les directives cantonales, une zone 30 est respectée si la moyenne ne dépasse pas 38 km/h. L'exécutif fezzolan attend le rapport du canton et une proposition de celui-ci d'ici à fin octobre qui permettrait de baisser cette moyenne tout en tenant compte du réseau routier à cet endroit, de l'environnement et des dangers potentiels. ●

### Meilleure connexion entre Féchy et Aubonne

Le chemin de l'Alliez, qui relie Féchy à Aubonne, sera remis en état du 12 octobre au 2 novembre prochains sur environ 150 mètres. Le sol en béton a été fortement dégradé par la chaleur. La route sera fermée pendant ces trois semaines, le béton nécessitant un long temps de séchage, a expliqué le municipal Andreas Meyer. Une signalisation sera installée pour les usagers de la route. ● JRI